



Le Saint-Siège

PÈLERINAGE APOSTOLIQUE EN POLOGNE (16-23 juin 1983)

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX AUTORITÉS DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE,
PROF. HENRYK JABLONSKI, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,
ET GÉNÉRAL WOJCIECH JARUZELKI,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES***

Vendredi, 17 juin 1983

Monsieur le Président, Messieurs,

1. «Une Pologne prospère et sereine sert aussi l'intérêt de la tranquillité et la bonne collaboration entre les peuples d'Europe». Je me permets de commencer ce discours par les termes mêmes que j'ai déjà employés au début de l'allocution prononcée ici même, dans ce palais du Belvédère, au mois de juin 1979, lors de ma précédente visite dans ma patrie. Je reprends ces mots parce qu'ils ont été proférés par un grand ami de la Pologne, le pape Paul VI, auquel l'Église, dans notre patrie, doit l'œuvre importante de la normalisation dans les territoires du Nord comme dans ceux de l'Ouest. Je les répète également parce qu'ils reflètent pour ainsi dire la quintessence de ce que le Siège apostolique pense constamment de la Pologne, de ce qu'il souhaite pour elle.

2. Cette façon de penser revêt une signification importante en fonction de l'arrière-plan de nos difficultés historiques, particulièrement depuis la fin du XVIII^{ème} siècle. Car, dans cet arrière-plan des démembrements de la Pologne, la pensée selon laquelle «une Pologne prospère et sereine sert aussi l'intérêt de la tranquillité et la bonne collaboration entre les peuples d'Europe» a été un postulat de la morale internationale autant que la simple raison d'être de l'Europe. Cette conviction a fait son chemin pendant plus de cent ans, malgré les impérialismes opposés à notre indépendance. Elle a fini par trouver son expression à la fin de la Première Guerre mondiale dans les traités de paix. La nation polonaise nourrit une gratitude constante envers ceux qui ont été alors les hérauts de son existence indépendante.

Puisque nous sommes à Varsovie, capitale de la Pologne, le souvenir de toutes ces vicissitudes historiques revit d'une manière singulière. Et c'est pourquoi les paroles de Paul VI demeurent importantes, car elles constatent non seulement que la Pologne a droit à l'existence et à la souveraineté d'un État, mais encore que, à sa place, elle est nécessaire à l'Europe et au monde.

3. Paul VI, dans la phrase citée, soulignait donc que «la Pologne... sert l'intérêt de la tranquillité et de la bonne collaboration entre les peuples d'Europe». Cette affirmation prend tout son relief dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale qui a constitué la plus grande violation de la paix de notre siècle, surtout sur le continent européen. La Pologne s'est trouvée en plein centre des terribles événements de cette guerre. Pour son droit à la souveraineté, elle a payé du sang de six millions de citoyens qui ont fait le sacrifice de leur vie sur les divers fronts de la guerre, dans les prisons et dans les camps d'extermination. La nation polonaise a confirmé, à un prix très élevé, son droit à être maîtresse souveraine de la terre qu'elle a héritée de ses aïeux.

Le souvenir des terribles expériences de la guerre, vécues par la Pologne et par les autres peuples d'Europe, fait renouveler encore une fois la prière fervente pour que la paix ne soit pas troublée, ni menacée, et en particulier pour qu'il soit porté remède le plus vite possible et de manière efficace, c'est-à-dire par des négociations loyales et constructives, à la course aux armements qui est une véritable menace.

4. En venant en Pologne, j'ai devant les yeux son histoire millénaire et, avant tout, les expériences de ce siècle, qui font partie de ma vie personnelle.

Je désire vivement remercier les autorités suprêmes de l'État de m'avoir invité dans ma patrie, par une lettre de M. le président du Conseil d'État. Je viens dans ma patrie comme pèlerin à l'occasion du jubilé de Jasna Gora. Je viens pour être avec mes compatriotes à un moment particulièrement difficile de l'histoire polonaise, après la Seconde Guerre mondiale. En même temps, je ne perds pas l'espérance que ce moment difficile puisse ouvrir la voie au renouveau social, dont le début a été constitué par les accords en matière sociale que les représentants des autorités de l'État ont passés avec les représentants du monde du travail. Et bien que la vie dans la patrie, depuis le 13 décembre 1981, ait été soumise aux rigueurs sévères de l'état de siège, suspendu depuis le début de cette année, néanmoins, je ne cesse d'espérer que cette réforme sociale, annoncée à maintes reprises, correspondant aux principes élaborés au prix de tant de peine durant les journées critiques d'août 1980, et contenue dans les accords, sera graduellement mise en œuvre.

Un tel renouveau est indispensable pour conserver à la Pologne son bon renom et aussi pour sortir de la crise interne, comme pour réparer les souffrances de tant de fils et de filles de la nation, mes compatriotes.

5. Le Siège apostolique consacre tant d'efforts à la cause de la paix dans le monde contemporain!

On célèbre cette année le 20ème anniversaire de l'encyclique *Pacem in terris* du Pape Jean XXIII. Paul VI a poursuivi, de bien des manières, les efforts entrepris dans ce domaine. Ceux-ci sont très nombreux et généralement bien connus; il est difficile, pour l'instant, de les rappeler dans le détail. Je ferai seulement mention de l'initiative de l'Académie pontificale des Sciences en 1981. D'éminents spécialistes dans des disciplines scientifiques comme la physique, la biologie, la génétique et la médecine ont élaboré un mémorandum sur les conséquences prévisibles de l'usage de l'arme atomique. Ce mémorandum a été remis par les représentants de cette Académie aux chefs d'États de l'Union Soviétique, des États-Unis d'Amérique, de la Grande-Bretagne, de la France, ainsi qu'au président de l'Assemblée des Nations Unies et au secrétaire général de l'ONU.

Depuis le temps de Paul VI, l'usage s'est établi de concélébrer, en la fête du Jour de l'An, la Journée mondiale de la paix, célébration soulignée par un message annuel. Cette année, le message du 1° janvier 1983 a pour titre: *Le dialogue pour la paix, un défi pour notre temps*. Je me suis permis d'envoyer aussi ce texte aux représentants suprêmes de l'autorité de l'État en Pologne.

Ce message renvoie aux leçons du passé, afin de montrer que le dialogue en faveur de la paix, spécialement à notre époque, est nécessaire. Il est également possible. «Oui, écrivais-je les hommes sont finalement capables de dépasser les divisions, les conflits d'intérêts, même les oppositions qui semblent radicales... s'ils croient à la vertu du dialogue, s'ils acceptent de se retrouver entre hommes pour chercher une solution pacifique et raisonnable aux conflits»(Message pour la Journée de la paix, n. 5.).

6. Ensuite, le document précise les notes distinctives du vrai dialogue et les obstacles qu'il rencontre. Le message de cette année consacre beaucoup de place au problème du dialogue en faveur de la paix au niveau international. Vu les circonstances, je prends la liberté d'attirer l'attention sur le paragraphe intitulé «le dialogue au niveau national», où l'on peut lire: «Le dialogue pour la paix doit s'instaurer... pour résoudre les conflits sociaux, pour rechercher le bien commun. Tout en tenant compte des intérêts des différents groupes, la concertation pacifique peut se faire constamment, par le dialogue, dans l'exercice des libertés et des devoirs démocratiques pour tous, grâce aux structures de participation et aux multiples instances de conciliation... (dans les controverses entre employeurs et travailleurs, dans la façon de respecter et d'associer les groupes culturels, ethniques et religieux qui composent une nation). Lorsque malheureusement le dialogue entre les gouvernants et le peuple est absent, la paix sociale est menacée ou absente; c'est comme un état de guerre. Mais l'histoire et l'observation actuelle montrent que beaucoup de pays ont réussi ou réussissent à établir une vraie concertation permanente, à résoudre les conflits qui surgissent en leur sein, ou même à les prévenir, en se dotant d'instruments de dialogue vraiment efficaces» (ibid, n. 8).

7. Messieurs, encore une fois, je reviens aux paroles de Paul VI: «Une Pologne prospère et

sereine sert l'intérêt de la tranquillité et de la bonne collaboration entre les peuples d'Europe...»

En tant que fils de la terre polonaise, je fais de ces paroles, d'une façon particulière, un vœu que je forme personnellement pour la nation et pour l'État. Ce vœu, je l'adresse à la fois aux représentants de l'autorité et la société tout entière.

Je désire ardemment que la Pologne ait toujours la place qui lui revient parmi les nations européennes, entre l'Orient et l'Occident. Je souhaite avec force que soient créées de nouveau les conditions d'une «bonne collaboration» avec toutes les nations occidentales sur notre continent, et aussi sur le continent américain, surtout s'il s'agit des États-Unis d'Amérique du Nord où tant de millions de citoyens sont d'origine polonaise. Je suis profondément convaincu que ces conditions peuvent être créées. Ceci est aussi un des buts du dialogue – du dialogue international en faveur de la paix dans le monde contemporain.

Je sais pareillement que l'Épiscopat polonais déploie constamment des efforts inlassables pour que le principe du dialogue proclamé par l'Église puisse devenir une base fructueuse tant de la paix interne que de la «bonne collaboration» entre la Pologne et les autres nations d'Europe et du monde.

8. Je désire exprimer encore mes remerciements pour cette invitation à revenir dans ma patrie. Je voudrais aussi assurer les représentants des autorités suprêmes de la République populaire de Pologne de ma gratitude pour tout ce que ces autorités – ou les organes de l'administration locale qui leur sont subordonnés – ont fait pour préparer ma rencontre avec la nation et avec l'Église de ma patrie.

Comme au cours de ma visite précédente, je tiens enfin à affirmer que je continuerai à considérer comme mien tout le bien véritable de ma patrie, comme si j'habitais encore sur cette terre, et peut-être même davantage du fait de la distance. Avec la même intensité, je continuerai à ressentir ce qui pourrait menacer la Pologne, ce qui pourrait lui causer du dommage, être pour elle source de déshonneur, ce qui pourrait signifier une stagnation ou un recul.

Des multitudes d'hommes de bonne volonté, dans le monde entier, sont unis à moi dans la prière pour la Pologne.

J'ajoute l'expression de mon estime pour tous les représentants distingués des autorités et pour chacun d'eux en particulier, suivant la charge qu'ils exercent, la dignité dont ils sont revêtus et aussi selon l'importance des responsabilités qui pèsent sur chacun de vous devant l'histoire et devant votre conscience.

Je désire également vous remercier pour le don qui m'a été offert. Et, en même temps, je vous prie de bien vouloir accepter le mien.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n. 25 p.8.*La Documentation catholique* n.1857 pp. 773-775.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana